

Benoît XVI et la « prière pour les Juifs »

Retour sur une polémique judéo-chrétienne récente

Pierre SAVY

Alors que Jean-Paul II avait engagé un dialogue avec les Juifs, son successeur, désireux de se réconcilier avec la frange la plus traditionaliste de l'Église, a autorisé le retour au missel latin et à la prière pour « éclairer le cœur » des Juifs, c'est-à-dire hâter leur conversion. Au-delà de la remise en cause de l'esprit de Vatican II, au-delà même de l'« enseignement du mépris » qui a longtemps perduré à l'égard des Juifs, ces décisions indiquent les difficultés des chrétiens dans leur relation avec leurs « aînés » juifs.

Entre juillet 2007 et les premiers mois de l'année 2008, une polémique a agité l'Italie et elle pourrait bien rebondir encore. On peut s'étonner de ce que, à l'exception de quelques informations publiées dans la presse généraliste ou sur des sites Internet « communautaires » – des sites chrétiens traditionalistes, le plus souvent –, le débat soit resté confiné de l'autre côté des Alpes. Certes, les protagonistes de cette polémique – le pape, des prélats, le grand rabbin de Rome, quelques figures du judaïsme italien, un certain nombre d'intellectuels – sont assez spécifiques de ce pays, de la structuration de ses champs politique et médiatique et de son goût pour les polémiques liées à son histoire et à sa situation particulière. En outre, le problème porte sur des questions érudites de formulations retenues dans des missels : il s'agit de savoir si la messe peut être dite en latin et de déterminer le texte qu'il convient de réciter, à propos des Juifs, dans la prière du « Vendredi saint ».

Alors, y a-t-il vraiment lieu de faire, pour citer Georges Brassens, une « tempête dans un bénitier », simplement parce que la messe pourrait de nouveau être dite en latin ? Il semble

que oui. La chaîne d'événements que nous allons présenter pose un vrai problème politique : dire que l'on ne doit pas s'en soucier si l'on n'appartient pas à l'Église, voire à la frange traditionaliste de celle-ci, serait reposant mais politiquement erroné. Les effets de telles prises de position, de la part de l'Église, peuvent être considérables, y compris hors de cette institution et même hors de la communauté des chrétiens – n'oublions pas ce qu'a contribué à produire, dans les siècles, l'« enseignement du mépris¹ ». En outre, les enjeux d'un pareil débat excèdent nettement les limites de la péninsule et les intérêts des vaticanistes patentés : car il y est question de choses sérieuses, notamment des relations entre Juifs et chrétiens, de l'héritage de Vatican II et de salut.

Le motu proprio

Le 7 juillet 2007, par une « lettre apostolique donnée en forme de *motu proprio*² » intitulée « *Summorum pontificum* », le pape Benoît XVI a donné aux catholiques la possibilité de revenir au rituel en usage avant la réforme promulguée en 1970 par Paul VI dans la continuité du deuxième concile œcuménique du Vatican (dit Vatican II), qui s'est tenu de 1962 à 1965 et dont le principal apport concerne la modernisation de la liturgie mais aussi la prise de positions nouvelles en matière dogmatique et la victoire des thèses œcuméniques.

Il faut, pour commencer, tempérer l'idée que cette décision de 2007 serait tout à fait nouvelle : par le texte « *Quattuor abhinc annos* » de 1984 et le *motu proprio* « *Ecclesia Dei* » de 1988, Jean-Paul II avait déjà autorisé l'usage du missel latin. Mais il avait alors confié la décision de cet usage aux seuls évêques, tandis que Benoît XVI libéralise la procédure, en particulier en donnant aux curés et même aux fidèles la possibilité de prendre ou faire prendre cette décision.

En un mot, il est redevenu possible d'utiliser la dernière version du missel romain d'avant le concile de Vatican II, un missel en latin mis au point en 1570, parfois appelé « missel tridentin³ » ou « missel de saint Pie V », mais dont l'ultime mise au point avait en fait été réalisée par le pape Jean XXIII en 1962. De cette décision, on peut proposer plusieurs explications, dont certaines ont été exposées par le pape lui-même, dans une lettre accompagnant le document en question. Des convictions et des goûts personnels, peut-être.

¹ Jules ISAAC, *L'Enseignement du mépris, vérité historique et mythes théologiques*, Paris, 1962.

² On appelle « *motu proprio* » une lettre émise par le pape « de sa propre initiative ». Les décisions qu'il expose ont force de loi.

³ Il est ainsi désigné du nom du concile de Trente, qui se tint de 1545 à 1563, où l'on entreprit de promulguer un missel officiel ; mais les travaux n'aboutirent qu'en 1570, soit après la clôture du concile, durant le pontificat de Pie V (1566-1572), d'où son autre nom.

Une exigence de cohérence théologique, sûrement. Et, surtout, le désir de réconciliation de l'Église, dont Benoît XVI a déclaré que c'était une des valeurs centrales de son pontificat – en clair, il s'agit de résorber le schisme en réintégrant tout ou partie des franges dites traditionalistes de l'Église, notamment celles qui se définissent comme héritières de l'action de Mgr Lefebvre.

Cette décision a donné lieu à de nombreuses discussions, sur plusieurs points et notamment sur la posture couramment jugée « traditionaliste » de ce pape et son refus de la « modernité ». C'est d'un autre élément de la polémique que nous voudrions ici parler : de la prière qu'il convient d'adresser, le « Vendredi saint », pour les Juifs (une prière qui, jusqu'au XX^e siècle, portait le titre de « *Pro perfidis Iudaeis* », c'est-à-dire « pour les Juifs perfides »). On lisait dans l'ancien missel (celui de 1962, en latin, que nous citons en traduction française) :

Prions aussi pour les Juifs, afin que le Seigneur notre Dieu enlève le voile de leur cœur, de manière qu'ils reconnaissent eux aussi avec nous Jésus-Christ, notre Seigneur. [...] Dieu tout puissant et éternel, ne rejette pas non plus les Juifs de ta miséricorde, exauce les prières que nous t'adressons pour ce peuple aveuglé, afin qu'il admette que le Christ est la lumière de ta vérité, et sorte ainsi des ténèbres⁴.

Ce missel n'avait plus cours. En 1970, Paul VI avait profondément modifié le passage :

Prions pour les Juifs, à qui Dieu a parlé en premier : qu'ils progressent dans l'amour de son Nom et la fidélité à son Alliance. Dieu éternel et tout-puissant, toi qui as choisi Abraham et sa descendance pour en faire les fils de ta promesse, conduis à la plénitude de la rédemption le peuple de l'Alliance, comme ton Église t'en supplie.

On voit que la version aujourd'hui dominante affirme que les Juifs peuvent de façon légitime demeurer fidèles à l'Alliance entre Dieu et Israël. Selon le rituel en usage (qui, précisons-le, est appelé à demeurer le plus courant, et de loin, en dépit du *motu proprio* de 2007), les catholiques affirment donc qu'un salut est possible hors de la reconnaissance de la divinité de Jésus. Toutefois, par le *motu proprio* de 2007, Benoît XVI a décidé de tolérer que certains rompent avec cet enseignement à la fois plus acceptable politiquement et plus fragile théologiquement.

⁴ « *Oremus et pro Iudaeis. Ut Deus et Dominus noster auferat velamen de cordibus eorum, ut et ipsi agnoscant Iesum Christum Dominum nostrum. [...] Omnipotens sempiterna Deus qui Iudaeos etiam [et non plus etiam Iudaicam perfidiam] a tua misericordia non repellis ; exaudi preces nostras, quas pro illius populi obcaecatione deferimus ; ut, agnita veritatis tuae luce, quae Christus est, a suis tenebris eruantur.* »

Voilà qui a suscité de nombreuses réactions de désapprobation : sans porter la mention de la « perfidie judaïque », le texte latin fut accusé de proposer des Juifs une image négative, porteuse de thèmes antijudaïques anciens. Les Juifs italiens ne sont pas les seuls à avoir fait part de leur inquiétude : le grand rabbin ashkénaze d’Israël, Yona Metzger, et le rabbin David Rosen, impliqué dans le dialogue judéo-chrétien (il est à la tête de l’*International Jewish Committee on Interreligious Consultations*), ont eux aussi pris position sur cette question, en pressant le Vatican de clarifier les choses et en disant en substance que le dialogue judéo-chrétien était menacé. Le Centre Simon-Wiesenthal et, par la voix de son directeur Abraham Foxman, l’*Anti-Defamation League* ont fait entendre leur voix.

Réponses et réactions

L’Église s’est efforcée d’entendre ces protestations. Aussi, en février 2008, la diplomatie vaticane a publié une deuxième version de la prière pour les Juifs du « Vendredi saint ». Le fidèle désireux de prier en latin doit désormais dire :

Prions aussi pour les Juifs, afin que le Seigneur notre Dieu éclaire leur cœur, de manière qu’ils reconnaissent Jésus-Christ comme le sauveur de tous les hommes. [...] Dieu éternel et tout-puissant, qui veux que tous les hommes soient sauvés et viennent à reconnaître la vérité, accorde que tout Israël soit sauvé par la foule des nations entrant dans ton Église⁵.

Le pape a donc supprimé les mots et les concepts les plus durs : foin de l’« aveuglement » et des « ténèbres » ; au lieu d’« enlève le voile de leurs cœurs », on a désormais « éclaire leurs cœurs ». Mais l’essentiel est conservé, puisqu’il s’agit bien de prier pour la conversion des Juifs : la possibilité est donnée de prier pour qu’ils reconnaissent Jésus comme le sauveur.

Des prélats et des intellectuels chrétiens ont soutenu la démarche du pontife. D’aucuns, au Vatican même, font valoir que la prière ne sera guère dite, car elle est optionnelle. On estime ainsi que, dans toute l’Italie, une trentaine d’églises seulement devrait en faire usage. L’argument est faible, car il ne répond pas sur le fond. Autre argument, du cardinal Walter Kasper, qui préside le Conseil pontifical pour l’unité des chrétiens : une telle prière ne pose pas de problème, puisqu’elle ne fait qu’affirmer la foi chrétienne, la conviction, partagée par les fidèles de cette foi, que cette foi est la foi vraie. Une réticence à formuler haut

⁵ « *Oremus et pro Iudaeis. Ut Deus et Dominus noster illuminet corda eorum, ut agnoscant Iesum Christum salvatorem omnium hominum. [...] Omnipotens sempiterna Deus, qui vis ut omnes homines salvi fiant et ad agnitionem veritatis veniant, concede propitius, ut plenitudine gentium in Ecclesiam tuam intrante omnis Israel salvus fiat.* »

et fort pareille affirmation traduit en somme un défaut de foi ainsi qu'un défaut de logique. En outre, et cette contre-attaque de Kasper en forme d'insinuation mérite réflexion, les Juifs « ont, dans leurs textes liturgiques, des prières qui ne nous plaisent pas, à nous, chrétiens ».

Il s'agit ici d'une allusion à la « *birkat haminim* », la « bénédiction contre les hérétiques » prononcée dans les « dix-huit bénédictions⁶ », et qui, historiquement, visait diverses sectes hérétiques juives, dont les « judéo-chrétiens ». Pour plusieurs raisons, il paraît douteux que l'argument de symétrie soit recevable : d'abord, si cette bénédiction juive est mauvaise, peut-elle justifier que l'Église en fasse autant de son côté ? En outre, le christianisme naît du judaïsme et doit sans cesse se définir par rapport au lui, tandis que ce dernier, plus autonome, se garde de rendre présent le christianisme dans son discours liturgique et théologique. L'identification de tel groupe réel comme groupe d'« hérétiques » ou même d'« idolâtres » et l'assimilation contemporaine de certains individus à des « *minim* », voilà qui relève de l'interprétation et fait toujours débat. On doit donc déplorer que Kasper juge « déplaisante » cette bénédiction récitée trois fois par jour par les Juifs. Enfin, un usage abondant est fait par la presse chrétienne de divers travaux, parfois très anciens, permettant de donner à la « perfidie judaïque » le simple sens de « manque de foi »⁷. Notons que cet usage paraît un peu décalé, puisqu'il n'est plus question, depuis bientôt cinquante ans, de « perfidie judaïque ».

Du côté du monde juif, l'aggiornamento de 2008 n'a pas satisfait tout le monde. Il a suscité de nombreuses réactions, et d'abord en Italie. Riccardo Di Segni, le grand rabbin de Rome, a vivement réagi. Ses mots sont durs : il parle de retour en arrière et exprime le sentiment de la nécessité d'une pause dans le dialogue entre chrétiens et Juifs. C'est dire le changement d'atmosphère par rapport à la période précédente : avant Di Segni, c'est Elio Toaff qui, depuis l'après-guerre, était à la tête de la communauté juive de la ville, et il est resté célèbre notamment pour avoir accueilli le prédécesseur de Benoît XVI, Jean-Paul II, en 1986, dans la grande synagogue de Rome⁸. Giuseppe Laras, président de l'Assemblée rabbinique d'Italie, va dans le même sens que Di Segni : en proposant de nouveau la conversion, affirme-t-il, pareille prière renforce l'opposition au dialogue. Il souligne en outre l'équivalence conceptuelle entre la première et la deuxième version, car, fait-il valoir, avoir besoin de lumière n'est guère autre chose qu'être aveuglé. Aussi l'Assemblée qu'il préside veut-elle

⁶ On appelle « dix-huit bénédictions » (« *chmone esre* » en hébreu) la prière centrale de la liturgie juive, qui est récitée debout, d'où son autre nom de « *amida* », « [prière récitée] debout ».

⁷ En particulier les travaux d'Erik Peterson (notamment « *Perfidia iudaica* », *Ephemerides liturgicae*, 50, 1936).

⁸ Notons que, la même année 1986, Jean-Paul II prenait des initiatives œcuméniques aux Nations unies.

marquer une « pause de réflexion » dans le dialogue. On sait que la lumière, métaphore ancienne pour Jésus, s'oppose aux ténèbres dans lesquelles veut demeurer le peuple juif, selon un thème antijudaïque traditionnel qui le dépeint comme aveuglé et qui représente la Synagogue les yeux bandés : il est donc difficile de ne pas éprouver de gêne quand réapparaît pareil motif.

A contrario, on trouve aussi une certaine compréhension de la part de certaines « personnalités juives⁹ ». C'est ainsi que le journaliste Giorgio Israel cite le rabbin David Berger pour dire que l'Église, qui a droit à sa vérité, peut affirmer de façon légitime que le judaïsme se trompe sur la divinité de Jésus et souhaiter la conversion des Juifs. L'historien et journaliste Sergio Luzzatto va dans le même sens – cet homme n'est pas à son coup d'essai, qui s'était déjà fait remarquer par son soutien enthousiaste apporté dans le *Corriere della Sera* au livre *Pasque di sangue*, où l'historien italo-israélien Ariel Toaff (le fils d'Elio) soutenait la véracité des accusations de crime rituel au Moyen Âge¹⁰.

Verus Israel

Voilà où l'on en est. Or la pleine compréhension de cet enchaînement d'événements récents passe par un retour en arrière. Être chrétien, c'est juger que Dieu s'est incarné en un homme, Jésus, dont les chrétiens jugent qu'il est l'« oint » du seigneur (« oint » se dit « messie » en hébreu et « christ » en grec). Deux millénaires durant, ou environ, pareille croyance alla de pair avec la certitude de la révocation de l'Alliance passée auparavant entre Dieu – « le Père », dans la théologie chrétienne – et un peuple, Israël. Ainsi donc, une nouvelle alliance, un « nouveau testament », unirait Dieu au nouvel Israël, à ceux qui désormais formeraient le « *Verus Israel* » : les chrétiens¹¹.

C'est une question complexe que de décider de ce que l'on fait des Juifs dans cette « théologie de la substitution ». L'Église avait tranché en voyant en eux un peuple « à la nuque raide¹² », empêché par son aveuglement de reconnaître la vérité nouvelle, soit le caractère messianique et divin de Jésus. De ces « Juifs perfides », il fallait toutefois garder la trace, car leur déchéance et leur dispersion sont le signe même de la nouvelle alliance (c'est la notion augustinienne de « peuple témoin »), mais il fallait aussi hâter leur conversion parce

⁹ Soit qu'elles se présentent comme juives, soit qu'on les présente comme telles ; nous n'ignorons pas ce que peut avoir de problématique pareille expression de « personnalités juives ».

¹⁰ Ariel TOAFF, *Pasque di sangue. Ebrei d'Europa e omicidi rituali*, Bologne, 2007.

¹¹ Voir Marcel SIMON, *Verus Israel. Étude sur les relations entre chrétiens et juifs dans l'Empire romain (135-425)*, Paris, 1948, 2^e éd., 1964.

¹² Ex, 32, 9, repris dans Ac, 7, 51.

qu'ils avaient droit à la vérité et surtout parce que la parousie (le retour de Jésus) passait par cette conversion et était même conditionnée par elle, dans la vision paulinienne, qui exprime l'espérance qu'Israël entre dans l'Église¹³. La position de Paul est complexe : il dit que les Juifs devront se convertir et va jusqu'à prononcer, en cette phrase célèbre que les chœurs de l'universel apprécient tant¹⁴, l'abolition pure et simple des Juifs (« Il n'y a plus ni Juif, ni Grec ; il n'y a plus ni esclave, ni homme libre ; il n'y a plus l'homme et la femme ; car tous, vous n'êtes qu'un en Jésus-Christ¹⁵ »). En même temps, il affirme que Dieu aime les Juifs.

Sur ces entrefaites, sont venus le XX^e siècle et, en son milieu, la Shoah. Après ces événements, et à cause d'eux, l'Occident et l'Église ont conduit une réflexion nourrie sur leurs relations avec les Juifs et le sens (théologique notamment) qu'il fallait donner à ce qui restait de la présence juive. Ainsi ce système dur et cohérent, qui avait longtemps tenu, a-t-il fléchi. Le concile de Vatican II comprend un vaste volet liturgique, mais il aborde aussi la question qui nous intéresse ici : il revient en effet sur ce qui avait paru indiscutable deux mille ans plus tôt, à savoir l'idée que l'« Incarnation » frappe le judaïsme d'obsolescence. Vatican II a proposé ce discours complexe de l'Église sur les Juifs, que Jean-Paul II a incarné avec sa visite fameuse dans la grande synagogue : une sorte de pluralité des voies d'accès à la vérité et, partant, au salut. Chrétien serait celui qui emprunterait la route des évangiles, et non celui qui nierait que d'autres, attachés à l'« ancienne alliance » par exemple, soient dans le vrai, dans « leur » vrai. La position œcuménique, consécutive aux conclusions du concile de Vatican II, semblait solide ; position acrobatique – car divers textes de la Bible chrétienne même, sans parler de ceux de la tradition, lui posent problème – mais tolérante, elle était et demeure plutôt admise, au terme d'une quarantaine d'années d'efforts.

D'autres solutions

Aujourd'hui, du point de vue de l'institution ecclésiale, le problème est sans doute d'abord de regagner la confiance des Juifs et de l'opinion, pour poursuivre le « dialogue » sans perdre la face. Mais au-delà, sur le plan théologique et philosophique, distingue-t-on des pistes, voire des solutions ? Il ne saurait être question de les inventer ici, ni même d'en dresser une liste. Contentons-nous, au terme de cette présentation des faits, de mettre en avant un certain nombre de points problématiques qui doivent retenir l'attention.

¹³ Rm, 11, 25-26.

¹⁴ Voir ainsi Alain BADIOU, *Saint Paul : la fondation de l'universalisme*, Paris, 1997 ; il est question du « nouveau paulinisme » dans *La Théologie politique des altermondialistes, Controverses*, 1, 2006.

¹⁵ Ga, 3, 28.

La gêne persistante occasionnée par cette affaire pose une question de fond, celle de l'universalisme de la foi et de l'unité de la vérité, indissociable de l'unité de l'Église ; la modification voulue par le pape est-elle une conséquence logique du prosélytisme chrétien, ou relève-t-elle plutôt d'un double discours sur la révocation (ou non) de l'Alliance première, voire d'un universalisme qui verse dans l'intolérance ? N'oublions pas que la vérité affirmée par les monothéismes n'est pas propre à un peuple et que de récents travaux ont souligné combien la « rupture mosaïque », celle qu'avait portée Moïse pour éloigner Israël des peuples idolâtres, avait, la première sans doute, porté l'accent sur la distinction entre vérité et fausseté en matière religieuse¹⁶. Il n'est jusqu'au discours de l'élection qui ne parle à l'humanité : en recommandant aux non-Juifs le respect des « sept préceptes des fils de Noé¹⁷ », c'est à celle-ci tout entière que le judaïsme adresse un message. En revanche, les deux grands monothéismes les plus récents, le chrétien et le musulman, se distinguent par la même volonté de convaincre : volonté concrète, réelle, mise en œuvre, là où il n'est guère de campagnes pour convaincre les « fils de Noé » d'appliquer leurs « sept préceptes ». Le pendant du refus du « communautarisme » si souvent brocardé par les monothéismes convertisseurs serait ce prosélytisme, dont les effets politiques sont parfois loin de l'égalitarisme mis en avant (la colonisation fut un visage, plus ou moins laïque, de la mission). Abandonner l'idée d'élection divine rend impossible le discours double du judaïsme : en effet, s'il n'y a plus « ni Juif, ni Grec », pourquoi donc les uns recevraient 613 préceptes¹⁸ et les autres sept ? L'illimitation paulinienne s'oppose à la distinction juive. Et débouche sur l'injonction de la conversion¹⁹. Être chrétien passe alors par le souhait qu'il n'y ait plus de Juifs (ni de Grecs, etc.).

Il est malaisé à ces monothéismes de renoncer à ce prosélytisme, car il leur est consubstantiel ; il leur est malaisé de trouver l'équilibre entre les exigences politiques contemporaines et des textes dont on ne peut faire table rase – celui de Paul sur les conditions de la parousie, ou la conception universaliste d'une parole de vérité. Dans ce cadre, on aperçoit que ce n'est sûrement pas par hasard que c'est sur le fait juif, sur le « nom juif », que buttent nos monothéismes²⁰. L'enjeu politique, pour les théologiens chrétiens et peut-être pas

¹⁶ Jan ASSMANN, *Die Mosaische Unterscheidung. Oder der Preis des Monotheismus*, Munich, 2003, traduction française *Le Prix du monothéisme*, Paris, 2007.

¹⁷ Ces sept préceptes sont, selon la tradition juive, l'interdiction de l'idolâtrie, l'interdiction du blasphème, l'interdiction du vol, l'interdiction du meurtre, l'interdiction des relations sexuelles interdites, l'interdiction de manger le membre d'une bête vivante et l'obligation d'instituer des tribunaux. Leur respect incombe à l'humanité tout entière (les « fils de Noé ») et non aux seuls « fils d'Israël ».

¹⁸ Selon la tradition, les préceptes que les Juifs ont l'obligation d'observer sont au nombre de 613.

¹⁹ Sur ces points et la critique de l'« universel facile », voir les développements de Jean-Claude MILNER, *Le Juif de savoir*, Paris, 2006 ; Jean-Claude Milner a donné un entretien où ces thèmes sont abordés de façon synthétique et claire (Jean-Claude MILNER, « Un obstacle à la transparence », *Le Diable probablement*, 2, 2007, p. 51-58).

²⁰ Voir Jean-Claude MILNER, *Les Penchants criminels de l'Europe démocratique*, Verdier, 2003.

seulement pour eux, serait alors d'inventer une cohérence intellectuelle au refus de la théologie de la substitution. Si on ne donne à cette théologie de sens que politique (la paix, le remords, le consensus), ce discours sur les Juifs d'après Vatican II menace de demeurer fragile. Car on peut bien affirmer la pluralité des voies d'accès à la vérité, mais, dans une approche chrétienne, de deux choses l'une, Jésus est le Messie ou il ne l'est pas. Une religion à *credo* comme le christianisme, par opposition peut-être à une religion « à pratique » que serait le judaïsme, ne peut évacuer ce point décisif : la décision ambiguë du pape Benoît XVI constitue un début de réponse, mais il faut continuer de réfléchir à des solutions plus contemporaines. La poursuite du dialogue judéo-chrétien passe sans doute aussi par là.

Texte paru dans laviedesidees.fr, le 18 avril 2008

© laviedesidees.fr